



# Présentation de la formation

## « Pratiques restauratives dans les cas d’infractions à caractère sexuel entre mineurs »

### Contexte et objectifs généraux de la formation

Les pratiques basées sur le philosophie de la justice restaurative sont efficaces partout où vivent et travaillent des personnes ensemble et qu’elles ont envie de résoudre leurs problèmes elles-mêmes. La justice restaurative part du principe que les personnes sont capables de résoudre leurs conflits et leurs problèmes et que leur engagement de réparer autant que possible les blessures et autres conséquences des méfaits, rétablit les liens entre elles.

Les préjudices sexuels posent d’énormes défis au système de justice pénale ; le pourcentage d’infractions qui donnent lieu à des poursuites et à des condamnations est bas et l’expérience des victimes au sein du système peut être épouvantable. Cela explique pourquoi tant de femmes pensent qu’il ne soit même pas utile de signaler les infractions à la police. Pourtant, la souffrance et le traumatisme causés par les violences sexuelles sont à la fois intenses et de longue durée. Cette souffrance peut être exacerbée si la victime et/ou la personne responsable du préjudice sont des enfants ou des adolescents.

Les personnes qui subissent des violences sexuelles, celles qui commettent des actes de violence sexuelle et leurs proches ont besoin d’une meilleure réponse et la méritent. Une telle réponse doit être sûre et veiller à ce que personne ne soit à nouveau victimisée. Elle doit se fonder sur les bonnes pratiques et être de grande qualité, en respectant les émotions, les besoins et les souhaits de toutes les personnes concernées par le préjudice.

C’est l’objet de la formation que Question de justice organise avec le projet AIM ([www.aimproject.org.uk](http://www.aimproject.org.uk)) et Vince Mercer, formateur et écrivain du manuel qui accompagne cette formation. Le Projet AIM travaille dans le domaine des approches restauratives des préjudices sexuels d’enfants et d’adolescents depuis 2002. Au cours de cette période, il a acquis une réputation d’expertise et d’intégrité dans un domaine très difficile et souvent controversé de la pratique restaurative.

### Objectifs de la formation

- Comprendre clairement ce qu’est la pratique restaurative et comment l’utiliser dans des situations complexes et délicates d’infractions à caractère sexuel sur des enfants, lorsque l’agresseur est un autre enfant.
- Être capable de mettre en œuvre une évaluation des risques et des besoins.

### Compétences visées

**Évaluer** : utilisation des cadres d’évaluation des risques/besoins appropriés

**Analyser** : rechercher l’information requise sur les détails dans le cadre d’évaluation formelle et les questions permettant d’orienter la prise de décision professionnelle quant à l’opportunité d’une

réunion restaurative.

**Créer une relation de confiance :** par une posture neutre et une attitude positive inconditionnelle

**Proposer la pratique restaurative indiquée :** une Conférence familiale en cas de préjudice intrafamilial, qui nécessite à la fois un élément de réparation et une planification ou, en l'absence de contexte relationnel proche, une Conférence de justice restaurative, une médiation restaurative ou un approche groupale.

**Animer les rencontres :** garantir la sécurité de chacun.

## **Objectifs pédagogiques**

**Concept :** Comprendre le cadre de travail du projet AIM, basé sur 20 ans d'expérience. Le Cadre original a été créé à partir d'une pratique exclusivement pénale ; l'évolution vers une pratique réparatrice en dehors du contexte formel de la justice pénale a nécessité une adaptation afin d'inclure des préoccupations thérapeutiques et de protection plus larges.

**Processus :** Connaître les 5 domaines du cadre d'évaluation formelle qui contiennent les thèmes clés pour tous les participants potentiels.

### **Connaissances :**

- Les principes et théories sur lesquelles est basé ce travail.
- Les caractéristiques des personnes blessées, personnes auteurs et les relations entre elles.
- La prise en compte du trauma lors des entretiens et interventions.
- Les conséquences du comportement sexuel préjudiciable sur le réseau large de la famille.
- Les sujets auxquels on peut être confronté lorsqu'on s'engage avec le réseau professionnel.

**Décisions :** Si après évaluation et analyse, l'approche restaurative convient, décider avec les personnes concernées du type de dialogue restauratif.

**Coordination :** Coopérer avec les autres professionnels concernés par la situation, clarifier le rôle du coordinateur restauratif.

## **Outils pédagogiques :**

- Des apports théoriques, la recherche récente en Angleterre
- L'évaluation structurée et sa mise en œuvre
- Exercices pratiques en petits groupes
- Études de cas comme fil conducteur de la formation (Toutes les situations étudiées ont fait l'objet d'une décision pénale)
- Le guide en forme de livre « Cadre AIM pour la pratique restaurative et l'évaluation des comportements sexuels préjudiciables et recommandations pour la pratique
- Fiches techniques dématérialisées afin de pouvoir les utiliser facilement.

## **Public concerné et Conditions d'accès**

Personnes ayant suivi la formation « Coordinateur de Conférences familiales » et travaillant avec les mineurs confrontés aux comportements sexuels préjudiciables.

Professionnels salariés ou indépendants soit dans le système de justice pénale, soit dans le contexte d'un environnement thérapeutique ou de protection de l'enfance.

Personne à mobilité réduite ou ayant des besoins particuliers, voir directement avec nous par mail ou en appelant Anne Jaspers : 0620477725

## **Évaluation**

Elle s'effectue lors de la formation par :

- les observations des stagiaires entre eux
- auto-évaluation

L'examen : le stagiaire fait sa première évaluation et organise la rencontre restaurative dont il écrit un compte rendu selon une trame. Il prend appui sur le formateur pendant la préparation de la conférence.

## **Modalités**

Film de présentation de la Conférence familiale et restaurative à voir chez soi.

Deux jours de formation de 7 heures

Effectif minimum 9, maximum 25

## **Intervenants**

### **Vince Mercer**

Fort de plus de 30 ans d'expérience dans ce domaine, Vince Mercer a développé un guide et des formations avec le « AIM- projet for Restorative Practice and Harmful sexual behaviour. » (Pratique restaurative et comportement sexuel préjudiciable) en Angleterre.

Vince a suivi des formations de médiateur au Royaume-Uni et aux États-Unis. Il a une grande expérience comme coordinateur de Conférences familiales et de Conférences de justice restaurative. Son intervention sera traduite en direct.

### **Hélène van Dijk**

Hélène crée en 2012 l'association "Question de justice" qui est aussi un organisme de formation. Son objectif est la résolution de problèmes par les personnes concernées pour améliorer la qualité du vivre ensemble.

Hélène a une grande expérience en tant que coordinatrice : elle intervient auprès de plusieurs Conseils Départementaux dans la formation de coordinateur de conférence familiale, la sensibilisation et la supervision. Elle intervient dans la formation des personnels de l'Éducation Nationale (CPE, enseignants), en milieu pénitentiaire pour préparer la sortie des détenus subissant une longue peine, etc. Elle est membre actif de l'European Network for Family Group Conferencing.

## **Prix :**

Formation avec prise en charge employeur : 650 €

Formation à titre individuel : 450 €

Accompagnement lors de la première conférence : 300 €

Association Question de justice, organisme de formation

14 rue Maurice Ravel, 09200 Saint-Girons

Tél. : 06 73 14 83 52 • [contact@questiondejustice.fr](mailto:contact@questiondejustice.fr)

Siret 753 782 150 00019. Organisme de formation enregistré sous le n° 73 09 00461 09 auprès du préfet de région Midi-Pyrénées.